



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1815 / MPMBPE/DGD/DU 27 OCT 2016

(Diffusion Générale)

**Objet : Le prix minimum garanti d'achat bord champ
de cacao au titre de la campagne 2016/2017**

*Réf. : Décision N° 544-2016 du conseil du Café-cacao fixant le prix minimum garanti
bord champ de Café-Cacao au titre de la campagne 2016/2017*

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément à la décision du Conseil du Café-Cacao visée en référence, le prix minimum garanti bord champ de cacao, au titre de la campagne principale 2016-2017, est fixé à **mille cent(1.100) FCFA/Kg.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application depuis le 29 septembre 2016.

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Conseil café-cacao
- FNISCI
- PAA
- PASP
- CBC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

P/ le Directeur Général

P./ le Directeur Général Adjoint



Col. KOUASSI HACCANDY